

Délibération 2023CS43 du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Emploi permanent à temps complet – Chef de projet tourisme durable - Modification

L'an deux mille vingt-trois le 20 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 juin 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 55 votants :
- 31 membres titulaires présents,
- 2 membres suppléants présents,
- 22 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Delphine CRESP, Valérie PEISSON, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Catherine SERRA, Claire ARAGONES, Noëlle TRINQUIER, Michèle MALIVEL

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENZA, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Pierre EVEN, Claude BERTON, Pierre POURCIN, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Ghislaine PINGUET à Madame Valérie PEISSON
Monique CHABAUD à Madame Michèle MALIVEL
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Solange FOUVET à Madame Gaëlle LETTERON
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Pascal RAGOT à Madame Michèle MALIVEL
Jean-Luc MIOLA à Monsieur Bernard BRIFFAULT
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO
Serge VANNEYRE à Monsieur Mickaël CAVALIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](https://www.facebook.com/parcduluberon) [ig](https://www.instagram.com/parcduluberon) [in](https://www.linkedin.com/company/parcduluberon) • www.parcduluberon.fr

Patrick MERLE à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Sébastien TROUSSE
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Pierre POURCIN
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Michel GASQUET
Nicolas HUMBERT à Madame Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Frédéric SACCO à Madame Catherine SERRA
Christian CHIAPELLA à Madame Catherine SERRA

Etaient excusés :

Madame

Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Arlette LEROY, Geneviève MOREL-HAMOT, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Catherine NOLLET, Marion MAGNAN, Laurence de LUZE, Charlotte CARBONNEL

Monsieur

Thierry BENOIT, Marc DUVAL, Richard KITAEFF, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre RICHARD

Etaient absents :

Madame Hélène BLEUZEN, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH

Monsieur Roland PETIET, Lionel MORARD, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Grégory BALLIN, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Georges FAUCOUNNEAU, Marc BOTTERO, Roland GIRAUD, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Sylvia STEINLE, Jeanne BENIHYA-VERDE

Vu le Code Générale de Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif C.2.1 et C.2.2 ;

Vu la délibération du 17 janvier 2017 créant le poste de chef de projet espace Valléen ;

Considérant que l'emploi créé par la délibération précitée a évolué depuis 2017, il faut modifier la fiche de poste ;

Considérant les évolutions de la fiche de poste, il est opportun de modifier l'intitulé du poste ;

Considérant la nécessité de modifier les conditions liées à la rémunération de l'agent occupant le poste précité ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **MODIFIER** le titre de l'emploi permanent de chargé de mission espace valléen en chargé de mission tourisme durable ;
- **MODIFIER** la fiche de poste ;
- **MODIFIER** les conditions de rémunération définies par la délibération d'origine du 17 janvier 2017 créant un emploi permanent de chef de projet espace valléen dans le cadre d'emplois des attachés

territoriaux au grade d'attaché territorial comme suit selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de l'agent :

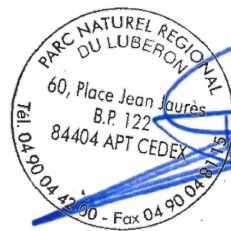
- Sur la partie indiciaire : Selon grille indiciaire en vigueur du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grille des attachés territoriaux entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade en fonction de l'expérience.)
- Sur la partie indemnitaire : Selon la délibération 2017CS83 qui instaure l'IFSE et le CIA au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
- **DIRE** que les crédits inscrits au budget 2023 sont suffisants.
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexe



La Présidente

Dominique SANTONI